Extrait du FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

http://www.fidh.org/Troy-Davis-a-ete-execute,10677

Etats-Unis / Peine de mort

Troy Davis a été exécuté

- [français] - Amériques - USA -

Date de mise en ligne : jeudi 22 septembre 2011

Description :

La FIDH est indignée par l'exécution de Troy Davis déclaré mort le 21 septembre 2011 à 23h08 (heure de Géorgie, Etats-Unis), après quatre heures d'une insoutenable attente. En effet, trois minutes après l'heure d'exécution prévue, la Cour suprême des Etats-Unis a décidé de se donner un délai pour examiner l'ultime recours des avocats de Troy Davis qui a finalement été rejeté sans motivation.

FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

La FIDH est indignée par l'exécution de Troy Davis déclaré mort le 21 septembre 2011 à 23h08 (heure de Géorgie, Etats-Unis), après quatre heures d'une insoutenable attente. En effet, trois minutes après l'heure d'exécution prévue, la Cour suprême des Etats-Unis a décidé de se donner un délai pour examiner l'ultime recours des avocats de Troy Davis, qui a finalement été rejeté sans motivation.

"*Cette exécution est honteuse. Elle condamne un homme dont la culpabilité n'a jamais été prouvée après plus de vingt ans de procédure, et qui n'a cessé de clamer son innocence*", a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH.

Troy Davis avait été condamné à mort en 1991 pour le meurtre d'un policier en Géorgie, sans preuve matérielle, mais sur la seule base des dépositions de 9 témoins, dont 7 se sont ensuite rétractés sous serment. Les deux témoignages restant étaient faibles et peu crédibles. Sylvester Coles, le premier à avoir accusé Troy Davis d'être le meurtrier, est accusé aujourd'hui par au moins 10 personnes d'être en fait l'auteur du crime.

"*L'exécution de Troy Davis confirme le caractère inhumain de la peine de mort. Il a attendu plus de vingt ans dans les couloirs de la mort, affronté 3 procédures d'exécution préalables reportées in extremis. Elle met à mal un système tout entier, capable d'exécuter de possibles innocents. Les Etats-Unis doivent s'engager de toute urgence sur la voie de l'abolition totale*", a déclaré Florence Bellivier, secrétaire générale adjointe de la FIDH.

Avant de recevoir l'injection mortelle, Troy Davis avait déclaré : "*Je ne suis pas celui qui a commis le crime. Je n'avais pas d'arme. Continuez à chercher la vérité*".

Troy Davis avait bénéficié d'une campagne internationale de soutien sans précédent.
C'est notamment à ces soutiens qu'il a voulu répondre hier, dans une lettre remise à ses avocats : "*Il y a tant d'autres Troy Davis. Ce combat pour abolir la peine de mort ne sera pas gagné ou perdu à travers moi, mais à travers notre force à avancer et à sauver chaque personne innocente emprisonnée à travers le monde. Nous devons démanteler ce système injuste, ville par ville, État par État, et pays par pays. (...) Ne cessez jamais le combat pour la justice, et nous gagnerons !*"

La FIDH s'oppose à la peine de mort pour tous les crimes et en toutes circonstances.
Contrairement aux 139 Etats qui ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique, les Etats-Unis se trouvent parmi ceux qui pratiquent le plus la peine de mort, avec la Chine, la Corée du Nord et l'Iran. 3200 personnes se trouvent aujourd'hui dans les couloirs de la mort des Etats-Unis. Actuellement, l'Etat de Géorgie compte plus de 100 personnes dans les couloirs de la mort et 3 personnes ont déjà été exécutées dans cet Etat en 2011. Les quatre dernières années, trois Etats américains - le New Jersey, le Nouveau Mexique et l'Illinois - ont aboli la peine de mort, en prenant en compte leur incapacité à exclure des erreurs et la possibilité consécutive d'exécuter des innocents.

Copyright © FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme